

RÈGLEMENTS DU CONOURS

ROUTE DES
Vins & Alcools
BELLECHASSE-ETCHEMINS
Du 14 juillet au 1er décembre 2022



1. Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.
2. Les employés des entreprises membres de la Route des Vins et Alcools de Bellechasse-Etchemins ainsi que les entreprises sous-traitantes collaborant au site www.routedesvinsetalcools.com et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.
3. Pour participer, les personnes intéressées doivent répondre au questionnaire lié au code QR remis à l'achat du verre laisser-passer de la Route des Vins et Alcools de Bellechasse-Etchemins.
4. Les personnes doivent s'inscrire avant le 27 novembre 2022 à 23:59.
5. Un tirage au sort sera effectué à la MRC des Etchemins, située au 223, 2e Avenue, Lac-Etchemin G0R 1S0, le 1er décembre 2022 à midi.
6. Le nom du gagnant sera affiché sur le site internet de www.routedesvinsetalcools.com et sur la page Facebook de Vins et Alcools Bellechasse-Etchemins <https://www.facebook.com/RoutedesvinsdeBellechasse> le 1er décembre à 13h.

7. La personne gagnante sera contactée par courriel et obtiendra par la poste son prix:

- Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ de la Distillerie Ste-Sabine
- Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ à la Microbrasserie Etchemin
- Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ chez Camerises St-Philippe
- Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ au Vignoble Bel-Chas
- Un verre identifié et un t-shirt de Verso Microbrasserie
- Une bouteille de Gin Monarda et un sachet d'agrumes déshydratés de la Microdistillerie La Ponce
- Une casquette, un 4 pack de bières et des verres identifiés de la Contrebande
- Une bouteille de crème de framboise du Ricaneux
- 2X4 pack dégustation de bières et un verre du Pub de la Contrée - Microbrasserie de Bellechasse

8. UN (1) gagnant et UN (1) prix d'une valeur de 450 \$.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.